

Présentation synoptique sur la situation des TIC en Haïti

**Atelier mondial sur les indicateurs d'accès communautaire aux TIC,
16 – 19 novembre, Mexico**

Préparé par : Miloody VINCENT

Jean Claude CHERY

Novembre 2004

SOMMAIRE

1. Brève présentation sur Haïti
2. La problématique des Technologies d'information et de communication en Haïti (TIC)
3. Les efforts entrepris
 - 3.1 La mise en place du Réseau de développement durable en Haïti (RDDH)
 - 3.2 Le développement du secteur des télécommunications
 - 3.3 Le développement des cybercafés
 - 3.4 Les efforts au niveau du secteur des affaires
 - 3.5 Les initiatives du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS)
 - 3.6 Les initiatives au niveau des médias
4. Conclusion

INTRODUCTION

Cette brève présentation sur la situation des Technologies d'information et de communication (TIC) en Haïti se veut un apport à la tenue de l'Atelier mondial sur les indicateurs d'accès communautaire aux TIC, prévu du 16 au 19 novembre 2004 à Mexico.

Cet atelier qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (CMSI), adopté lors de la première phase de la CMSI (Genève, 10 – 12 décembre 2003), représente une étape importante pour l'atteinte des objectifs devant favoriser le développement humain durable.

1. Brève présentation sur Haïti

Située au centre des grandes antilles, entre Cuba au Nord-ouest, la Jamaïque au Sud-ouest et Porto-Rico à l'Est, l'île d'Haïti est comprise entre les parallèles 17° et 20 ° de latitude Nord et les méridiens 68 ° et 75 ° de longitude ouest du méridien de Greenwich.

Indépendante en 1804 après une guerre de libération contre les français, la République d'Haïti se trouve dans la partie ouest de l'île et occupe environ ¼ du territoire. La superficie est de 27 750 km², au relief accidenté. Les infrastructures routières, en piteux état rendent, l'accès aux régions extrêmement difficile. Le littoral s'étend sur 1 771 km avec un plateau continental d'à peine 5 000 km² et contient cinq îles adjacentes d'une superficie totale d'environ 995 km².

Le pays est divisé en neuf départements, 41 arrondissements, 137 communes et 565 sections communales. La population est estimée à plus huit millions d'habitants selon le dernier recensement réalisé au cours de l'année 2003. Plus de 50% d'entre eux ont moins de vingt ans et 40% ont moins de quinze ans. La diaspora haïtienne est estimée à plus de 1,5 millions de personnes, se trouvant surtout en Amérique du Nord (USA, Canada) qui supportent financièrement les familles vivant dans le pays.

Haïti traverse présentement une période de transition politique et se prépare à l'organisation d'élections générales en 2005. Le pays fait face à une crise sociale aigüe marquée par une insécurité chronique. Malgré tout, un regain d'espoir pour un renouveau dans la gestion de la République est perceptible. La communauté internationale a promis un support de plus de 1 milliard de dollars US pour le financement de Programmes d'investissement qui pourraient avoir des effets multiplicateurs.

2. La problématique des TIC en Haïti

Poser la problématique du développement des TIC en Haïti renvoie à la question fondamentale des infrastructures et des ressources ainsi que l'absence d'un cadre légal et normatif.

Quand certaines villes ne sont alimentées en énergie électrique qu'environ huit heures de temps, et seulement une partie de l'année, cela veut dire qu'à la base, il y a un facteur de blocage du secteur lié à l'énergie électrique.

De plus, les préoccupations du quotidien de la grande majorité de la population pour le droit de se nourrir font que les maigres ressources allouées par l'État sont dépensées dans des produits immédiatement consommables pour assurer le *primum-vivere*. Dans un pays où le PIB/hab ne dépasse pas \$1 000 US, pratiquement le prix demandé pour l'achat d'un ordinateur dans les magasins, comment éviter que le fossé, en ce qui a trait à l'accès au numérique, ne s'élargisse davantage.

En fait, le plus grand drame est qu'il n'existe pas encore une politique nationale pour le développement des TIC en Haïti. Certaines initiatives positives prises tant au niveau de l'État, de la société civile et du secteur des affaires sont en fait isolées puisqu'il n'y a pas encore une approche systémique cohérente à la démarche. Cela entraîne même un véritable désordre dans le milieu où chacun s'en fait à sa guise pour en tirer le maximum de profit.

L'instance régulatrice, le Conseil national des télécommunications semble être dépassé par la situation. Créée en 1977 par une loi complètement désuète, le CONATEL n'a pas les instruments légaux nécessaires pour réguler le marché et favoriser le développement harmonieux du secteur.

Par ailleurs, la Compagnie nationale des télécommunications, (La TELECO) qui a longtemps eu le monopole en matière de téléphonie, a longtemps fonctionné selon les aléas de la politique. Les décisions sont dictées plus par souci d'intérêt personnel et politique que par souci d'efficacité institutionnelle de sorte qu'il n'y a pas de programme d'investissement pour le développement du réseau.

Ce tableau sombre de la situation est pourtant entrain de changer depuis la deuxième moitié des années 90 avec l'initiative de plusieurs entrepreneurs avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

3. Les efforts entrepris

3.1 La mise en place du RDDH

Dans le sillage du Programme de réseau de développement durable, lancé en 1993 par le PNUD et qui a consisté, entre autres, à l'implantation dans les pays en développement de structures dont l'objectif est de promouvoir l'utilisation des technologies d'information et de communication à des fins de développement durable, le gouvernement haïtien et le PNUD ont signé en juillet 1998 le document de Projet HAI/98/003 visant à établir le Réseau de développement durable en Haïti (RDDH). La première phase de constitution du réseau qui a duré deux ans a été mise à contribution pour le renforcement institutionnel et le positionnement stratégique du RDDH : la mise en place d'un comité exécutif, l'élaboration et le vote des statuts en juillet 1999, l'élection d'un comité d'administration et la recherche d'autres sources de financement, en plus du PNUD. Un deuxième document, signé en juin 2000 entre les deux parties, permet la consolidation du Projet. L'existence du RDDH est désormais connu dans le milieu. Il s'agit maintenant de consolider les acquis du Projet HAI/98/003 et de jeter les bases nécessaires pour le fonctionnement autonome à long terme du RDDH et d'accroître la capacité locale à générer, échanger et diffuser l'information liée au développement durable. Malheureusement, la crise politique survenue en Haïti après les élections de l'année 2000 a eu un impact sérieux sur l'évolution du projet. Les contributions financières attendues ne sont pas arrivées, à part celle du PNUD et à un degré moindre l'USAID. Néanmoins, parmi les résultats obtenus, on peut citer :

- la légalisation du statut de fondation pour le RDDH

- la réalisation du sommet ht 2001
- l'accord de principe obtenu du ministère des Travaux publics, Transports et Communications pour la gestion administrative du domaine ht.
- l'acquisition grâce à la USAID des équipements de gestion du domaine et de la formation nécessaire
- la mise en place au ministère de la Planification et de la Coopération externe d'éléments d'un module de gestion de l'information
- la réalisation du site web du RDDH.

Des avancées significatives certes, mais d'autres étapes majeures restaient à franchir, notamment l'interconnexion des fournisseurs de services et la réalisation de l'étude e-readiness.

Depuis, le RDDH a pu prendre part au Sommet mondial de la société de l'information, en décembre 2003. à cet effet, un document essentiel a été publié, il s'agit d'un Plan d'action pour le développement des Technologies d'information en Haïti, suite à plusieurs études réalisées, entre autres, celle portant sur les connaissances, attitudes et pratiques autour des technologies d'information en Haïti.

Il est indéniable que la création du RDDH avec les résultats déjà obtenus, constitue un moteur pour le développement des TIC en Haïti, et de manière générale au développement humain tout court.

Le rapport mondial 2001 sur le développement humain et le Digital opportunity initiative ne considèrent-ils les TIC comme un véritable outil sans précédent dans la lutte contre la pauvreté au 21 siècle.

En dehors du RDDH qui est le pivot central, jetons un coup d'œil sur les initiatives de plusieurs branches du secteur.

3.2 le développement du secteur des télécommunications

Alors que pendant longtemps, seule la compagnie nationale des télécommunications (TELECO) contrôlait le secteur avec sa situation de monopole, on est passé en moins de cinq ans (depuis 1995) à la création de cinq compagnies de téléphone légalement autorisées dont trois compagnies donnant des services de communication cellulaire et interconnectées avec la TELECO pour les communications locales ainsi que d'autres entités transitant et terminant du trafic téléphonique international.

Le nombre total de lignes, fixes et cellulaires, est passé à près de 300 000 lignes, soit environ 35 pour 1 000 habitants.

Les zones rurales où vivent 65% de la population, sont desservies par 300 lignes réparties sur 110 centres d'appels dont près de 50% sont non opérationnels. Ces centres d'appels font partie

d'un projet dont la mise en place a débuté en 1986 et qui devait desservir près d'une centaine de communes n'ayant pas de réseau local commuté et plus de 2000 sections communales. La concurrence aidant, à partir de l'année 2000, surtout avec le succès de la téléphonie via internet, une baisse substantielle des tarifs de communication internationale a été enregistrée.

Des cybercafés vont proliférer à travers la région métropolitaine de Port-au-Prince, fonctionnant en fait comme des centres d'appel téléphonique.

Si l'on peut s'en réjouir de ce progrès, favorable aux consommateurs d'ailleurs, il faut déplorer l'absence d'un plan directeur défini, de sorte que les choix technologiques n'obéissent à aucune norme rationnelle.

Alors qu'on parle déjà de réseaux de troisième génération, les compagnies de téléphone cellulaire locales utilisent les services de première génération, offrant de la téléphonie pure avec messagerie, à l'exception de la compagnie HAITEL dont les équipements peuvent offrir les services de troisième génération qui ne sont pas encore opérationnels.

Récemment, un appel d'offres a été lancé pour la mise en place d'un réseau de troisième génération, augurant sans doute plus de perspective dans un avenir proche.

3.3 le développement des cybercafés

Les premiers pas de l'internet remontent en Haïti en 1995. La première concession a été donnée à la société Alpha communications Network (ACN) au cours de la même année. Depuis, cette branche d'activité n'a pas cessé d'évoluer. Quelque quatorze concessions ont été accordées à date.

Différents services sont offerts par les fournisseurs tels : l'électronique mail, le web hosting, DNS, VoIP, VPN, Pager mail, vidéo conférence, Ftp, web design, Intranet. Seul quatre de ces services sont régulièrement demandés : l'électronique mail, DNS, VoIP et VPN. Jusqu'à présent, la part de marché captée par chaque fournisseur n'a pu être déterminée.

L'enquête sur l'interconnexion, menée par le RDDH, a révélé les faits suivants :

- clientèle académique 23%
- " industrielle 22%
- " commerciale (cybercafé) 19%
- " commerciale (petits ISP) 13%

Le nombre total d'accès pour les clients à large bande, peut être estimée à plus de 1 000 et à plus de 6 000 clients dial-up.

Chaque ISP dispose de son propre accès international à internet avec une bande passante, pour quelques uns, supérieur à 2 Mbit/s. Pour certains, leurs classes d'IP ne sont pas enregistrés à IANA comme des IP utilisés en Haïti.

Regroupés à près de 85% à Port-au-Prince, la capitale de la République d'Haïti, les cybercafés sont au nombre de 187 à travers le pays dont 156 dans l'aire métropolitaine (comme signalé plus haut), 18 dans la région Sud du pays et 13 dans la région Nord. La pénétration des villes de province par les cybercafés est donc faible. Cap-Haïtien (deuxième ville) et Jacmel (cinquième ville) sont les deux villes où il y en a le plus de cybercafés, respectivement neuf et huit.

Parmi les caractéristiques relevés pour ce secteur : 38% des managers exercent des professions libérales.

3.4 les efforts au niveau du secteur des affaires

Plusieurs entreprises ont compris la nécessité de se moderniser, en se dotant d'un parc informatique et d'une adresse Web. Il s'agit non seulement d'avoir accès à l'information "Realtime on line" mais de répondre à la nécessité d'informer la clientèle à travers le canal du Net.

Plusieurs banques au nombre de quatre offrent déjà des services virtuels et continuent d'améliorer la qualité de leurs services. Certaines entreprises commencent à innover avec l'achat électronique, comme la American Airlines.

Beaucoup d'entrepreneurs veulent dynamiser le marché et profiter de la possibilité offerte par les TIC, soit pour la publicité ou la vente. En ce sens, le Group Croissance en Haïti a fait un travail de promotion remarquable qui a eu beaucoup d'effets bénéfiques pour le secteur. Mais il reste encore beaucoup à faire et les initiatives n'en sont qu'à leurs débuts.

3.5 les initiatives du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Comprenant sans doute l'apport que les TIC pourraient apporter pour l'actualisation et le renouvellement des connaissances, le ministère a lancé un vaste programme d'informatisation des lycées depuis l'année 2000.

Les écoles ont été dotées de laboratoire informatique avec l'appui d'autres institutions d'État. Le projet Internet dans les lycées, qui en est à sa phase pilote, a déjà touché plus d'une vingtaine d'écoles publiques à travers le pays.

Ces établissements devaient être mis en réseau en vue, entre autres, de pouvoir concerter sur des problèmes pédagogiques rencontrés dans leurs pratiques quotidiennes et mettre en place une base de données sur la population scolaire.

Dans cette même perspective, le MENJS a signé un protocole d'accord avec le Group Croissance portant sur l'usage et le développement des TIC dans les lycées. Ceci devait notamment faciliter la formation d'enseignants et de directeurs de lycées, la préparation de manuels de formation, la mobilisation de financement pour l'acquisition d'équipements.

Une des attentes de ce Projet est de contourner le problème de l'accès à la recherche, aux ouvrages en raison des carences de bibliothèque en mettant en place le Net, comme outil de consultation aux différentes sources d'informations disponibles. Mais l'absence d'une politique nationale de développement du secteur n'a pas contribué à faciliter son évolution. Le manque de

suivi et l'inexistence de normes définies pour ce faire, a entraîné au fur et à mesure un périllement des activités de ces laboratoires. Certains, faute de ressources humaines pour l'animer, n'ont jamais pu utiliser le matériel mis à leur disposition.

Actuellement, le nouveau titulaire du MENJS a demandé un état des lieux pour la relance d'un tel programme.

Le MENJS veut mettre à profit les TIC pour la formation à distance, certaines institutions privées aussi. Déjà dans le temps, plusieurs programmes ont utilisé les technologies d'information et de communication à des fins d'enseignement et d'apprentissage.

Parmi les institutions haïtiennes qui ont œuvré dans le domaine de la formation à distance en Haïti, citons :

La mission adventiste d'Haïti

Cette mission offre gratuitement à la population haïtienne des cours bibliques par correspondance depuis l'année 1968. Un certificat est délivré à la fin du cours. En 1993, 11 164 étudiants étaient inscrits à ce cours dont 6 777 étudiants actifs.

L'unité de la Radio éducative du ministère de l'éducation nationale.

Depuis sa création le 6 décembre 1972, l'unité de la Radio Éducative offre des cours à distance avec ses programmes de radio scolaire destinés aux élèves de l'enseignement primaire, aux enseignants et maintenant des cours télévisés destinés aux élèves des classes terminales (rhétorique et philosophie) de l'enseignement secondaire.

Radio Soleil

Depuis sa création le 30 avril 1978, Radio Soleil offre des cours de post-alphabétisation par le biais d'un programme dénommé : l'école Radio Soleil. Ce programme permettait aux personnes fraîchement alphabétisées de poursuivre leurs études jusqu'au niveau du certificat d'études primaires. Les supports médiatiques sont le matériel imprimé, la cassette audio, la radio. La formule d'encadrement privilégiée s'appuie sur les réunions de groupe.

Fondation haïtienne de l'enseignement privé (FONHEP)

En 1990, la Fondation haïtienne de l'enseignement privé a initié des programmes de formation à distance destinés à des enseignants de l'enseignement primaire et du préscolaire. Actuellement, elle réalise aussi des programmes de mathématiques et de lecture destinés à des élèves de l'enseignement primaire.

3.6 les initiatives au niveau des médias

Jusqu'à présent, la radio reste le principal moyen de communication en Haïti. Plus d'une centaine de stations émettent sur la bande FM dans la capitale et dans les principales villes de province. Il existe aussi un réseau de radios communautaires non enregistrées à l'organe régulateur : le CONATEL.

Environ une dizaine de radios ont compris la nécessité d'utiliser les possibilités offertes par les TIC en ayant une présence en ligne, bien que celle-ci soit souvent passive, avec peu de mises à jour et une faible exploitation de ce canal de communication. Très rares sont les émissions de radio en direct sur Internet.

En ce qui concerne la télédiffusion, cinq stations de télévision fonctionnent régulièrement à Port-au-Prince. Les principales villes de province ont en moyenne deux à trois de télévision qui sont des postes de relais sans contenu local. Une seule station est placée sous le contrôle de l'État.

La première chaîne de Télévision en Haïti a été inaugurée avant 1959 : la Télé Haïti. Elle émettait par onde et est passée sur câble en 1969. à l'heure actuelle, seule la télévision nationale d'État a une présence plus ou moins fonctionnelle sur Internet, même si elle n'offre pas une visualisation en direct de ses programmes.

En ce qui concerne la presse écrite, il existe deux journaux imprimés et publiés quotidiennement dans la capitale : Le Nouvelliste et le Matin. Des hebdomadaires édités dans la diaspora circulent aussi dans la capitale, sans oublier la présence de nombreux magazines, pamphlets qui sont le plus souvent sporadiques. Un certain nombre d'agences de presse produisent également des informations, relayées par les autres médias.

Ces agences publient aussi en ligne le contenu de leurs informations. Haïti Press Network par exemple, diffuse ses nouvelles uniquement en ligne.

4. Conclusion

Les technologies d'information et de communication sont donc en pleine expansion en Haïti. Le problème majeur du secteur est lié à l'absence d'une politique nationale dans ce domaine et d'un cadre légal et normatif.

Il faut louer, en ce sens, le travail déjà réalisé par la RDDH pour la définition de cette politique et son élaboration. Les enquêtes réalisées par cette institution offrent un éventail de données nous permettant d'apprécier les forces et les faiblesses du secteur en identifiant les points clés d'intervention.

Il est absolument nécessaire qu'une nouvelle Loi soit promulguée pour le CONATEL afin qu'il soit mieux outillé pour la régularisation du secteur.

En fait, l'institution qui mérite un support important pour la poursuite des travaux pour le développement du secteur est le RDDH.

Reste à souhaiter que les supports locaux, régionaux et internationaux tant au niveau de l'État, des OIG et des ONG, ne se feroient pas attendre car le développement humain en dépend, notamment pour l'accès et la qualité de l'éducation, base du développement durable.

Dans cette optique, l'Atelier mondial sur les indicateurs d'accès communautaire pourrait être profitable pour les échanges d'expériences et la mise en œuvre de nouveaux programmes de coopération favorisant le développement du secteur.